

EDITO//SOMMAIRE

VARREDDOISES, VARREDDOIS, CHERS RAVETONS



De février à avril, les commissions se sont souvent réunies pour préparer les budgets, celui du syndicat Varredes- Marcilly et celui de la commune. Sans oublier les conseils municipaux et syndicaux pour voter les comptes administratifs et budgets. Merci à tous les élus pour leur disponibilité.

Vous remarquerez que le conseil municipal n'a pas augmenté le taux de la part communale. L'état a augmenté les bases d'imposition de 7,1%. C'est la 5^{ème} année consécutive que la municipalité n'a pas augmenté les impôts communaux sur la commune.

Cette année, de gros investissements sont prévus avec l'extension et la mise aux normes de l'accès de la mairie, l'isolation et l'agrandissement de la cuisine de la salle polyvalente et la réalisation d'un parcours de vitalité. Nous avons prévu des financements mais nous ne connaissons pas encore le montant des subventions. Les investissements pourront être revus à la baisse si les subventions ne sont pas au rendez-vous.

Ce budget est tout à fait correct, il ne faudra pas trop de mauvaises surprises dans le fonctionnement, restons prudents ! En espérant que les dotations d'état restent au même niveau.

Vous pourrez remarquer dans le procès-verbal du conseil municipal que nous avons continué de soutenir toutes les associations comme nous nous étions engagés.

En ce mois de mai, je souhaite à tous nos jardiniers de prendre beaucoup de plaisir à fleurir leur maison pour le bien de tous les Varredois.

Bien à vous

Jean-Pierre MAILLÉ

SOMMAIRE

La Mairie communiqué	4	Notre histoire	24
Actualité & Reportages	14	Temps libre	30
Associations & Animations	18	Infos pratiques	33

LA MAIRIE COMMUNIQUE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un mars à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoquée le 15 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de M. MENIL Jean-Pierre.

Sont présents : Jean-Pierre MENIL, Francis MESSANT, Michèle DAOUST, Georges THERRAULT, Joana DA ROCHA ARAUJO, Christine VALET, Philippe VIGNAL, Carole DOS SANTOS, Sébastien DENIS, Estelle LANTENOIS, Ludovic SAULNIER, Jean-Philip EIMECKE

Représentés :

Maurice-Olivier VANDEVOORDE a donné pouvoir à Michèle DAOUST,
Marlène PEYRE PRADIER a donné pouvoir à Jean-Pierre MENIL
Bruno NAVE a donné pouvoir à Ludovic SAULNIER
Excusée : Océane COLIN
Absents : Philippe BALEMBOIS, Valérie CAMUS, Sylvain GOBERT
Secrétaire de séance : Georges THERRAULT

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte administratif et compte de gestion 2022**
- 2) Affaires diverses**

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2023 est adopté à l'unanimité.

1) Compte administratif et compte de gestion 2022

M. le Maire présente le compte administratif 2022 et précise que tous les articles et chapitres du compte administratif ont été détaillés lors de la commission finances du 14mars 2023 :

Section de fonctionnement - Dépenses

Chap 011 Charges à caractère général : 286 586.26 €
Chap 012 Charges de personnel, frais assimilés : 512 145.87 €
Chap 014 Atténuation de produits : 1 267.00 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante : 260 290.91 €
Chap 66 Charges financières : 4 770.48 €
Chap 67 Charges exceptionnelles : 641.34 €
Chap 042 Op d'ordre 13 156.00 €
Total des dépenses de fonctionnement : 1 078 857.96 €

Section de fonctionnement – Recettes :

Chap 013 Atténuations de charges 1 400.00 €
Chap 70 Produits services, domaine et vente : 173 610.44 €
Chap 73 Impôts et taxes : 883 445.70 €

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Chap 74 Dotations, subventions : 281 841.30 €
Chap 75 Autres produits de gestion courante : 33 636.39 €
Chap 76 Produits financiers : 3.00 €
Chap 77 Produits exceptionnels : 17 204.72 €
Chap 042 Op d'ordre 11 356.00 €
Excédent reporté : 1 820 459.02 €
Total des recettes de fonctionnement : 3 222 956.57 €
Résultat de fonctionnement : 2 144 098.61 €

Section d'investissement- Dépenses :

Chap 20 Immobilisations incorporelles (sauf opérations) : 13 852.59 €
Chap 204 Subventions d'équipement versées : 25 440.00 €
Chap 21 Immobilisations corporelles (sauf opérations) : 73 671.48 €
Chap 16 Emprunt et cautionnements reçus : 40 351.68 €
Chap 040 Opérations d'ordre : 11 356.00 €
Restes à réaliser : 1 894 159.00 €
Total des dépenses d'investissement : 2 058 830.75 €

Section d'investissement- Recettes :

Chap 001 Excédent reporté : 55 436.42 €
Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves : 132 276.80 €
Chap 13 Subventions d'investissement : 160 594.84 €
Chap 040 Opération d'ordre transfert entre section : 13 156.00 €
Total des recettes d'investissement : 361 792.31 €
Résultat d'investissement : - 1 697 366.69 €

RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2022 : 446 731.92 €

M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte de gestion du receveur municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022.

Conformément aux dispositions réglementaires :

- M. le Maire se retire au moment du vote du compte administratif et ne participe pas au vote. Le pouvoir qui lui a été donné par Mme PEYRE PRADIER ne peut s'exercer.

- M. MESSANT préside l'assemblée et fait procéder au vote du compte administratif 2022.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022.

Retour de M. le Maire

2) Affaires diverses

M. le Maire indique qu'un habitant a déposé un recours auprès du tribunal administratif pour un désaccord de zonage de deux parcelles lors de la révision du PLU. Séance levée à 21 heures 10.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET UNIQUE 2023 COMMUNE DE VARREDES

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1
« Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.
Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le vote du budget 2023 a lieu le 11 avril 2023 lors de la séance du conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux et est consultable sur le site de la commune. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la

LA MAIRIE COMMUNIQUE

qualité des services rendus aux habitants ;

- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;

- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

-D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services,

-De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

I. La section de fonctionnement

● Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

● Les principales dépenses et recettes de la section :

	NATURE	MONTANT PRÉVU
DEPENSES	CHARGES A CARACTERE GENERAL	487 279.92
	CHARGES DE PERSONNEL	598 000.00
	ATTENUATION DE PRODUITS	4 600.00
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	356 380.00
	CHARGES FINANCIERES	4 195.00
	CHARGES SPECIFIQUES	1 000.00
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 720.00
	TOTAL	1 469 374.92 €
RECETTES	PRODUITS SERVICE DOMAINE ET VENTES DIVERSES	152 330.00
	FISCALITE LOCALE	681 425.00
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	155 888.00
	AUTRES PRODUITS DE GESTION	33 000.00
	RESULTAT REPORTE	446 731.92
TOTAL	1 469 374.92 €	

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine et centre de loisirs), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité (chapitre 73)

Il a été décidé, pour la troisième année consécutive, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2022 :

Taxe sur le Foncier Bâti : 36.54 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 40.25 %

Taxe d'habitation : 12.56 %

- Les dotations versées par l'Etat (chapitre 74)

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70)

II. La section d'investissement

● Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

~ Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),

~ Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public,...).

☐ Vue d'ensemble de la section d'investissement

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Le volume total des dépenses d'investissement est de 2 384 531.00 €. Les projets d'équipement et de travaux représentent 2 343 603.00 € du total et portent essentiellement sur les domaines suivants:

● Équipements divers

- Réfection des trottoirs et création de plateaux au carrefour rue du Bourreau
- Achat d'une tondeuse d'une débroussailleuse et d'un souffleur
- Remplacement d'armoires électriques de l'éclairage public
- Installation d'ampoules LED sur une partie de l'éclairage public de la rue Victor Clairet
- Création d'une réserve incendie au lieudit « le Vieux Moulin »
- Installation de deux bornes de recharge électrique pour les véhicules
- Remplacement de la chaudière dans le logement 2 rue de l'Ourcq
- Achat de mobilier pour le local du rez de chaussée de la bibliothèque

● Acquisitions

- Achat de terrains Ruelle du Coterêt en vue d'un aménagement d'ensemble de cet espace

● Opérations

- Création d'un parcours de vitalité
- Agrandissement et rénovation de la mairie
- Rénovation de la salle polyvalente avec extension de la cuisine

Le volume total des recettes d'investissement est de 1 697 366.69 € pour l'affectation du résultat et de 490 372.00 € pour les principales recettes :

- FCTVA : 44 453.00 €
- Taxe d'aménagement : 20 000.00 €
- Emprunt : 408 199.00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 17 720.00 €

BALAYAGE DES RUES

02 Mai
03 Mai
30 Mai
31 Mai



LA MAIRIE COMMUNIQUE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives, compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute natures réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2022 s'établissent comme suit :

	2022	2021
Résultat de fonctionnement	2 144 098.61 €	1 820 459.02 €
Résultat d'Investissement	196 792.31 €	77 769.42 €
Restes à réaliser	- 1 894 159.00 €	
Résultat Global de Clôture	446 731.92 €	1 898 228.44 €

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	286 586.26 €	
012	Charges Personnel + assimilés	512 145.97 €	
65	Autres charges de gestion	260 290.91 €	
014	Atténuation de produits	1 267.00 €	
66	Charges financières	4 770.48 €	
67	Charges exceptionnelles	641.34 €	
042	Op d'ordre transfert entre sections	13 156.00 €	
002	Excédent reporté		1 820 459.02 €
013	Atténuation de charges		1 400.00 €
70	Produits services, Ventes		173 610.44 €
73	Impôts et Taxes		883 445.70 €
74	Dotations, subventions,		281 841.30 €

LA MAIRIE COMMUNIQUE

75	Autres produits de gestion		33 636.39 €
76	Produits financiers		3.00 €
77	Produits exceptionnels		17 204.72 €
042	Op d'ordre transfert entre sections		11 356.00 €
TOTAUX		1 078 857.96 €	1 402 497.55 €

1.1 Recettes de fonctionnement

Les communes perçoivent les impôts « ménages » : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Les taux d'imposition communaux 2022 votés lors de la séance du 14 avril 2022 sont les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 36,54 %
- Taxe foncière non bâtie : 40.25 %

En 2022, la commune a notamment perçu :

- 663 138 € de contributions directes : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ;
- 140 958 € de Dotation Globale de Fonctionnement ;
- 82 2730 € de Dotation de Solidarité Rurale ;
- 25 113 € de Dotation Nationale de Péréquation
- 448.97 € de Fonds de Compensation de la TVA
- 220 307.70 € d'autres recettes fiscales et assimilées : droits de mutation, compensations fiscales ;
- 241 695.16 € d'autres recettes (remboursement de charges, subventions de fonctionnement, revenus des immeubles, produits exceptionnels, concessions cimetières, occupation domaine public ...).

Le report excédentaire de l'exercice précédent est de 1 820 459.02 €.

1.2 Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 286 9586.26 € de charges à caractère général : prestations de services, études, fluides, entretien et réparations, assurances, fournitures, vérification-maintenance, ... ;
- 512 145.97 € de masse salariale ;
- 260 290.91 € de subventions aux associations, indemnités maire adjoints, subvention CCAS, participations aux organismes... ;
- 641.34 € de charges exceptionnelles ;
- 4 770.48 € de charges financières ;
- 1 267.00 € d'atténuations de produits ;
- 641.34 € de charges exceptionnelles ;
- 13 156.00 € d'opération d'ordre transfert entre section

LA MAIRIE COMMUNIQUE

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	Restes à réaliser	1 894 159.00 €	
001	Excédent reporté		55 436.42 €
10	Dotations Fonds divers réserves		132 276.80 €
13	Subventions d'investissement		160 594.84 €
16	Emprunt et cautionnements reçus	40 351.68 €	
20	Immobilisations incorporelles	13 852.59 €	
204	Subvention d'équipement versées	25 440.00 €	
21	Immobilisations corporelles	73 671.48 €	
040	Op d'ordre transfert entre section	11 356.00 €	13 156.00 €
	TOTAUX	2 058 830.75 €	361 464.06 €

2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 361 464.06 € et sont constituées :

- des reports et excédents de l'exercice précédent : 55 436.42 € ;
- du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2020 : 104 560.91€ ;
- de la taxe d'aménagement : 27 715.89 € ;
- du solde de subvention pour la construction de l'accueil périscolaire : 77 767.00 €
- de subvention pour l'installation d'éclairage ruelle J Piettre : 12 827.84 €
- du produit de deux PUP : 70 000.00 €

2.2 Dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 40 351.68 € en

2022.

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

Désignation	Mandaté en 2022
Honoraires pour la révision du P.L.U.	9 462.59 €
Refonte du site internet et achat logiciel	4 390.00 €
Réfection toiture vestiaire stade de football	12 302.40 €
Remplacement feux tricolores	2 556.00 €
Eclairage passage piétons et mise en conformité armoires électriques	9 324.00 €
Solde éclairage public ruelle Jean Piettre	8 017.76 €
Achat épandeur de sel	402.00 €
Achat tondeuse	17 100.00 €
Achat cendrier extérieur	216.00 €
Achat transpalette	413.47 €
Achat mobilier centre de loisirs	2 457.11 €
Achat drapeaux	98.74 €
Achat pièce pour jeu extérieur	384.00 €

LA MAIRIE COMMUNIQUE

2.3 Emprunts

OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023
Contrat rural	8 688.40 €	8 688.40 €
Travaux église	10 132.89 €	10 132.89 €
Construction de l'accueil périscolaire	26 300.87 €	26 300.87 €



ACTUALITÉS & REPORTAGES

LA CHASSE AUX ŒUFS A EU UN FRANC SUCCÈS CETTE ANNÉE !

La météo clémente a permis à plus de 80 enfants de profiter de ce moment sous le soleil pour chercher les œufs ! Nouveauté cette année, les œufs décoratifs ont permis à chaque enfant de récupérer un sachet d'œufs en chocolat pour se régaler !

À l'année prochaine à tous !
La commission Cadre de vie.



ACTUALITÉS & REPORTAGES



Fête de la Musique

**Le 21 Juin
2023 à partir
de 18h30**



**Jardin de la Salle
polyvalente de Varredes**

**Groupes de musique et
animation**

Foodtruck

Verre de l'amitié



Venez Nombreux !!!

ACTUALITÉS & REPORTAGES

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Le 28 Mars, les adhérents se sont rendus aux ORMES sur Voulzie afin de visiter le « Musée de la Vie d'Autrefois » pour y découvrir une impressionnante collection (des années 1800 à 1950) de 100 scènes de la vie courante des Français, les outils, les foyers, la pharmacie, les métiers artisanaux tels que sabotier, tonnelier, agriculteur, etc... Rappelant des souvenirs à certains.

A l'issue de cette très belle exposition, un bon repas « Chez Grand-mère » -restaurant rattaché au Musée a terminé cette très agréable journée. Toujours dans une très bonne et amicale ambiance.



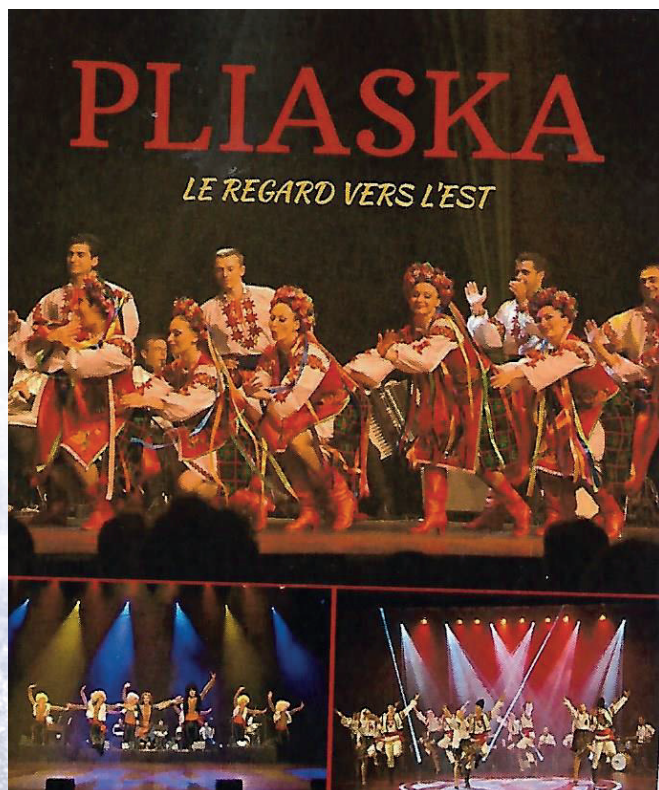
ACTUALITÉS & REPORTAGES

Le 6 Avril, c'est au Colisée de Meaux que nous avons pu assister à un superbe spectacle de 2 heures : « **PLIASKA** : le regard vers l'Est » un instant unique incarné par 8 musiciens et 18 danseurs/danseuses animés par une formidable énergie, avec plus de 200 costumes originaux.

PLIASKA nous a propulsés en Ukraine, Hongrie, Russie, Arménie, Roumanie, Moldavie et à travers le Caucase.

Nous avons tous apprécié ce divertissement chaleureux où la fête et le rêve créent l'unité et la fraternité.

Et c'est le 24 Avril au matin que 55 adhérents prendront la direction de Lyon afin d'embarquer pour une croisière de 7 jours sur le Rhône à bord du bateau « **MS VAN GOGH** » de Croiseurope.



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

JUDO CLUB DE VARREDDES

Ci-dessous les résultats de nos judokas lors des différents tournois et championnats.

L'intention est là, le comportement est bon, on continue à apprendre et à acquérir de l'expérience.

4 DECEMBRE 2022 - TOURNOI DE MAGNY-LE-HONGRE

Minimes masculins :

Nolan REVIRIEGO : 2^{ème}

Minimes féminines :

Laeyna REVIRIEGO : 3^{ème}

Poussines :

Elena GREMALE : 2^{ème}

Sonia BERZANE : 3^{ème}

Poussins :

Kaïs DENEUBOURG : 3^{ème}



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

21 JANVIER 2023 - CHAMPIONNATS DE SEINE-ET-MARNE MINIMES à DAMMARIÉ-LES-LYS

Minimes féminines :
Laeyna REVIRIEGO : 5^{ème}

Minimes masculins :
Nolan REVIRIEGO : 7^{ème}
Mathias ESPANOL : non classé

12 FEVRIER 2023 - CHAMPIONNATS D'ILE DE FRANCE MINIMES à VILLEBON-SUR-YVETTE

Laeyna REVIRIEGO : non classée



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

12 MARS 2023 - TOURNOI DE LOGNES

Minimes féminines :
Laeyna REVIRIEGO : 2^{ème}

Minimes masculins :
Nolan REVIRIEGO : 3^{ème}

Poussins :
Lior BERGUIG : 3^{ème}



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS

19 MARS 2023 - TOURNOI DE DAMMARTIN-EN-GOËLE

Poussins :

Lior BERGUIG : 3^{ème}

Jules DELAMILLIEURE: 3^{ème}



ASSOCIATIONS & ANIMATIONS



Comité des fêtes
de
VARREDES

*Du 2 juin au
5 juin 2023*

Fête Foraine

Manèges

*Pêche aux
canards*

Stand de tir

□□□□



Samedi 3 juin

*Retraite aux Flambeaux et Défilé
Costumé – Thème : Les Animaux !!*

Dimanche 4 juin

*Pique-Nique ouvert à tout le monde !!
Parcours à énigmes et
Tournoi de Baby-Foot Humain !*

**Pour s'amuser tous ensemble !!!
Et un lâcher de Ballons !!**

ASSOCIATIONS & ANIMATIONS



Programme du Week-End de Fête !!

Samedi 3 Juin

***Retraite aux Flambeaux et Défilé Costumé –
Thème : Les Animaux !!***

**Vous pouvez participer et même faire votre propre « char »
en utilisant des vélos, des brouettes, des remorques, ...
N'hésitez pas à vous joindre à nous !!!!**

**Départ de l'école élémentaire vers 21h30
pour nous rendre au terrain de football afin d'assister au feu d'artifice.
Nous reviendrons ensuite en cortège sur la fête foraine**

**1 bâton de lampion rendu (entier / non cassé) à notre retour sur la fête
=**

1 ticket de manège offert !!

Et tout enfant déguisé recevra en plus 1 ticket de manège !

Dimanche 4 juin

***Pique-Nique – Parcours à énigmes – Tournoi de Baby-Foot Humain
Animation musicale par les Melodys !***

PROGRAMME

Dès 11h : Parcours à énigmes dans les rues de VARREDES !!

**Puis, Pique-nique libre, rejoignez-nous à partir de 12h avec vos glacières...
dans le parc derrière la Salle des Fêtes (barbecue interdit)**

Ensuite, à partir de 13h30 : Tournoi de Baby-Foot Humain

**Pour cela, constituez des équipes de 6 personnes maximum (12 ans min) et
inscrivez-vous avec les noms des participants au
comitedesfetes.varredes@gmail.com**

Inscriptions avant le samedi 27 mai - Pas d'inscriptions sur place.

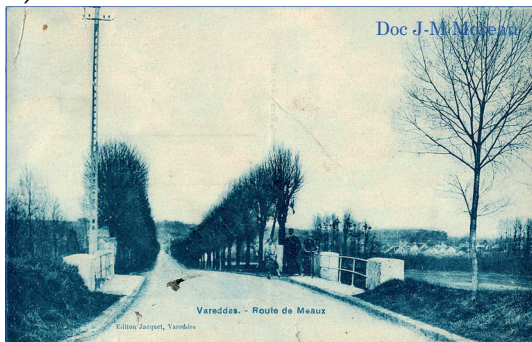
**Et pour finir à 17h-17h30, lâcher de ballons. Les cartes seront en vente tout
l'après-midi derrière la salle des fêtes de 13h à 17h.**

Alors venez nombreux !! Et amusez-vous !

NOTRE HISTOIRE

Au bord du canal (suite et fin).

Le pont de "La Voie Blanche" : Situé au P.K. 64,1, il fut malheureusement le théâtre de nombreux accidents, quelquefois mortels. En effet, en venant de Meaux, il se situe en bas d'une pente, juste après un virage à droite très dangereux. La vitesse y était limitée à 50 km/h mais des automobilistes imprudents dépassaient largement cette limitation. Il en résultait de graves sorties de route, les voitures et leurs passagers traversaient la route et tombaient dans le canal. Alors, dans un premier temps, le virage fut relevé pour essayer de diminuer la force centrifuge qui faisait perdre le contrôle des véhicules et le pont fut élargi. Mais ce n'était pas suffisant, la zone était toujours accidentogène. Alors, au début des années 1980, il a été décidé de construire un deuxième pont



Le pont de "La Voie Blanche" au début du 20^{ème} siècle. Sur ce cliché, de grosses pierres de taille soutiennent les ramparts. Lors de la réfection du pont, deux de ces pierres ont été récupérées par la municipalité et aménagées pour faire un banc sur la place de l'Abbé Fossin. Le saviez-vous ?



Le nouveau pont de "La Voie Blanche" parallèle au pont d'origine qu'on distingue en arrière-plan. Ce pont moderne construit en béton précontraint s'intègre assez bien à l'ensemble du site naturel.

parallèle à celui d'origine pour y faire passer une nouvelle voie descendante aménagée et sécurisée pour éviter les accidents. Cette voie est toujours limitée à 50 km/h et des contrôles de vitesse réguliers sont effectués par les gendarmes. Comme en témoignent les traces d'impacts sur les barrières de sécurité, il y a toujours des imprudents mais les sorties de route sont moins dramatiques... Le pont d'origine est maintenant utilisé uniquement pour la voie montante vers Meaux.

Continuons notre promenade en direction de Poincy.

NOTRE HISTOIRE

Le canal, construit à cet endroit sur un remblai assez faible (on dit aussi construit "en digue"), décrit un S assez serré. A la sortie du S, sur la rive droite, se trouve la borne 64. Pour une raison que j'ignore, elle a, elle aussi, été arrachée de son emplacement et gît à quelques mètres de là. La "cote d'eau" dont le nom savant est un limnimètre est toujours présente.

Maintenant, le canal est parfaitement rectiligne sur au moins un kilomètre. Il est construit à flanc de coteau ; sur la rive droite, le dénivelé du talus devient de plus en plus haut et abrupt à mesure que l'on se dirige vers Poincy. Vers le kilomètre 63,5, il coupe l'ancien chemin de "La Raide Voie". C'était le chemin le plus court pour aller à Meaux et il a donné son nom à notre village. Il a aujourd'hui disparu côté rive droite. Côté rive gauche, il sépare "La Plaine du Plat Cul" des lieux dits "Les Prés" (la plaine) et "Les Basses Carrières" (la partie boisée). Il s'appelle désormais "Le Chemin d'Avoine".



Photo J-M Moreau
La grande ligne droite entre le pont de "La Voie Blanche" et Poincy. A droite, le chemin de halage.

Aux alentours du kilomètre 63,2, le long du chemin de halage, une barrière en bois nous protège d'un ravin. Cependant, une sente permet de descendre sans trop de risque. Nous trouvons un petit aqueduc, nettement moins large que celui du "Creux" qui franchit le canal en souterrain et à pied sec (il n'y a pas d'eau qui coule). De l'autre côté, c'est l'entrée de la "grande" carrière de pierres de Varredes, maintenant murée.



Photo J-M Moreau
La borne 64. On peut apprécier la taille de cette borne maintenant qu'elle a été extraite de l'endroit où elle était implantée.



Photo J-M Moreau

L'aqueduc. Hauteur 1,75 m, largeur 0,60 m environ...

NOTRE HISTOIRE

A cet endroit, nous sommes encore à Varreddes, mais la limite territoriale avec Poincy se trouve à moins de 100 m. Mais, à quoi servait cet aqueduc ? Nous l'avons vu, il n'y a actuellement pas d'écoulement d'eau sous l'ouvrage. Il est de petite taille : un homme passe tout juste tant en largeur qu'en hauteur. Était-il utilisé par les carriers pour se rendre à leur lieu de travail ? Je me souviens être allé dans cette carrière souterraine lorsque j'étais adolescent, vers 1975, malgré l'interdiction de mes parents et les risques d'éboulement. A environ 150 m de l'entrée, une source formait un petit lac d'une eau très claire que nous n'avons d'ailleurs jamais franchi. Peut-être, autrefois, les carriers avaient-ils construit une rigole pour canaliser l'eau à l'extérieur et, de là, sous l'aqueduc, puis vers la Marne ? Nous reparlerons des carrières ultérieurement...

A une centaine de mètres de l'aqueduc, en contrebas du chemin de halage, se trouve une mare assez vaste dont le trop-plein s'évacue à la Marne par un fossé. C'est "l'emprunt". Comme celui situé au "Noyer Thomas" (voir Raveton de février 2023), les terres extraites à cet endroit ont servi à la construction du canal et l'endroit n'a jamais été remblayé. Lors des crues de la Marne toute proche, "l'emprunt"



Photo J-M Moreau

"L'emprunt" du canal. Il est actuellement presque à sec, conséquence de la sécheresse.



Photo J-M Moreau

La "grande" entrée de la carrière souterraine de Varreddes, aujourd'hui murée. L'aqueduc se trouve presque en face.

est inondé et l'eau stagne ensuite. Il est situé sur le territoire de Poincy, pile en limite avec Varreddes.

Un peu plus loin en direction de Poincy, en limite d'une peupleraie et au pied du talus du canal, se trouvait la "petite" entrée des carrières souterraines de pierre. Un tunnel creusé lors de la construction du canal permettait de se rendre dans les galeries. Murée pour en interdire l'accès, cette entrée est maintenant "enfouie" sous la végétation.

NOTRE HISTOIRE

Nous arrivons à la borne 63. Là aussi, elle a disparu. Depuis quelques dizaines de mètres, les berges du canal ne sont plus constituées de palplanches, mais bétonnées. La "cote d'eau" est fixée sur le ciment.

Juste à côté, sur la rive droite, un ancien petit lavoir avait été construit. Dans le Raveton de novembre 2020, je vous avais déjà parlé d'une ancienne cantine des carriers, transformée par la Ville de Paris en maison de garde et occupée par un agent du canal et sa famille jusqu'en 1975 environ : la Maison Blanche.

Le garde faisait partie d'une équipe de cantonniers chargée de l'entretien de la voie d'eau. De plus, il devait surveiller les abords du canal à cet endroit et surtout faire des visites régulières des carrières afin de déceler d'éventuelles fragilités et dégradations et donner l'alerte. Il en profitait pour ramener de l'eau provenant des sources situées dans les galeries, car l'eau de pluie qu'on récupérait pour le ménage était impropre à la consommation. L'électricité n'a été installée que vers 1955, on y vivait donc de manière un peu spartiate mais personne ne se plaignait à l'époque. Dans les années 1960, on avait installé



Photo J-M Moreau

La berge en ciment au niveau de la borne 63, dont on voit la "cote d'eau" et le lavoir de la Maison Blanche.



La Maison Blanche au début du 20^{ème} siècle. Le garde et sa famille posent devant l'habitation. Une barque amarrée à proximité permettait de rejoindre le chemin de halage.

une passerelle sur un bateau, un marga-ta, afin de traverser plus facilement le canal. Maintenant, cette maison est détruite. Mais elle reste dans les mémoires de nombreux anciens Varreddois qui ont bien connu les derniers habitants de l'endroit, notamment Camille et Marcelle Lebel. Le lavoir et un mur de soutènement retenant les terres du grand talus escarpé sont les seuls vestiges visibles de la Maison Blanche. Il existe aussi de nombreuses cartes postales anciennes de cette curiosité...

NOTRE HISTOIRE

A cet endroit (nous sommes maintenant sur le terroir de Poincy), les berges ont été bétonnées sur plus d'un kilomètre juste après la dernière guerre mondiale, entre 1946 et 1950 environ. Mon père, alors agent du canal, y a travaillé. Pourquoi un tel ouvrage ? Le sous-sol est instable car de nombreuses galeries des carrières souterraines longent le canal. Déjà, en 1883, un éboulement avait "crevé" le canal, l'eau s'engouffrant dans les carrières et mettant accidentellement le canal en chômage. Ces carrières sont abandonnées et le risque que cela recommence existe. C'est pourquoi le canal a été consolidé. Tous les 200 m environ, on avait prévu des "glissières" de part et d'autre du canal de façon à mettre des batardeaux pour pouvoir entretenir les murs ou réparer au cas où. On



Photo. J-M Moreau

Vue sur les "glissières" qui permettaient de poser deux rangées de batardeaux. Entre les deux, on remplissait de sable blanc pour rendre le dispositif étanche.

pouvait ainsi

travailler au sec en aval. Bien sûr, il fallait préalablement mettre le canal en chômage en ouvrant en grand les vannes des déversoirs de la route de Congis et d'Ocquerre. Sur la rive droite, vers la borne 62, on avait construit un hangar sous lequel on rangeait les batardeaux : les "canaux" l'appelaient la "cabane à poutrelles". En très mauvais état, elle a été démolie vers 2010, les batardeaux furent évacués.

Descendons le

talus du canal côté chemin de halage. Il est abrupt mais pas très haut. On arrive sur le chemin dit "de Varredes à Trilport". Non loin de là, au pied du talus, un ouvrage presque enterré : c'est "le petit aqueduc". Maintenant bouché, il communiquait jadis avec les carrières souterraines.

Cela donne une idée de la longueur de ces galeries : en effet, la "grande" entrée se trouve à plus d'un kilomètre...



Photo J-M Moreau

La "cabane à poutrelles" en 2005.



Photo J-M Moreau

Le "petit aqueduc".

NOTRE HISTOIRE

Enfin, une dernière "curiosité" attestant de l'activité commerciale sur le canal autrefois : la "petite gare" selon les termes des agents du canal. Aux alentours de la borne 62, la berge s'élargit d'une cinquantaine de centimètres tant sur la rive droite que sur la rive gauche sur une longueur d'une cinquantaine de mètres. On voit nettement qu'il était possible d'amarrer une flûte à cet endroit, le long du chemin de halage, tout en laissant le passage aux autres bateaux. Si on regarde vers la



Photo J-M Moreau

La berge en ciment vers la borne 62, avec l'emplacement pour amarrer un bateau. C'est la "petite gare".

Marne située en contrebas, on se rend aussi compte que la rivière est la plus proche du canal à vol d'oiseau à cet endroit. C'était donc l'emplacement idéal pour construire un transbordeur permettant de transférer des marchandises d'une péniche sur la Marne vers une flûte sur le canal et vice-versa. C'est ce qui a été fait. L'ouvrage a aujourd'hui

disparu mais on peut encore en voir quelques traces, notamment des plots en béton qui devaient supporter les piliers.

Voilà. Nous sommes arrivés au terme de notre promenade. Nous pourrions continuer, il y a tant de choses à voir le long de ce canal. Mais nous sommes déjà bien au-delà de Varredes.

Je tiens aussi à remercier M. Maurice Masson, ancien éclusier de Varredes, qui m'a fourni beaucoup de renseignements et d'anecdotes sur la vie au bord du canal. Avec beaucoup d'émotion, je rends aussi hommage à mon père, ancien "canaleux"



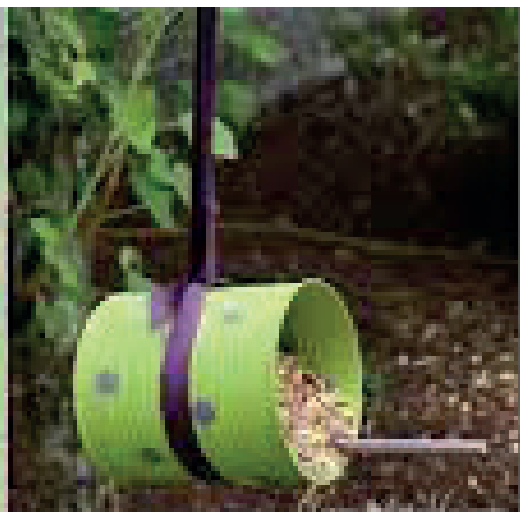
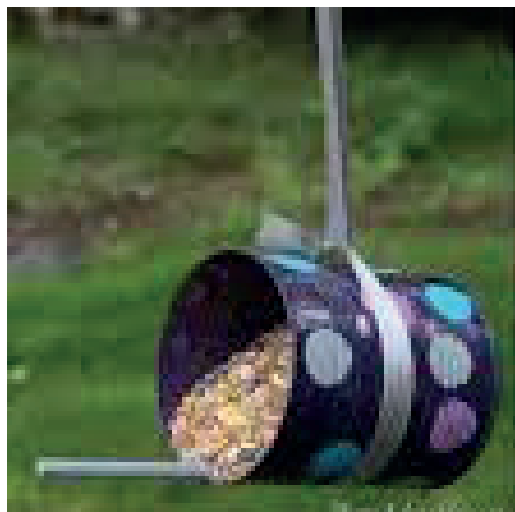
Le "transbordeur" au début du 20^{ème} siècle. La carte postale est légendée "Élévateur de la Marne au Canal". Peut-être le vrai nom de l'ouvrage...

de 1946 à 1948, qui m'a aussi appris à regarder le canal "autrement". Merci papa.

Jean-Marc MOREAU

VOTRE TEMPS LIBRE

CONSTRUIRE UNE MANGEOIRE À OISEAUX



Matériel :

Une boîte de conserve
De la peinture pour métal, un joli ruban, de la ficelle

De la colle et une cuillère en bois ou un bâton

VOTRE TEMPS LIBRE

Confection :

Bien nettoyer la boîte de conserve et veiller à ce que le rebord soit bien lisse

Peindre la boîte ou la laisser neutre ou la recouvrir d'une belle ficelle ou de raffia en la collant

Placer le bout de bois ou la cuillère en

la laissant bien dépasser à l'extérieur et le coller

Passer le ruban ou la ficelle autour de la boîte et le coller

Il ne reste plus qu'à remplir la boîte de graines et de la placer à un endroit approprié



VOTRE TEMPS LIBRE

TAPENADE D'ASPERGES VERTES



Ingrédients :

600 g d'asperges vertes
2 c. à soupe d'huile d'olive

Sel, poivre

Préparation :

1. Lavez les asperges, et pelez-les à l'aide d'un économe pour enlever les fibres dures qui peuvent être désagréables lors de la dégustation.
2. Dans une casserole d'eau portée à ébullition, plongez les asperges pendant 20 minutes.
3. Egouttez les asperges et mettez-les dans un mixeur, avec l'huile d'olive ainsi que le sel et le poivre.
4. Mixez jusqu'à obtenir la consistance que vous souhaitez et réservez au frais avant de servir.

ASTUCES

Vous pouvez assaisonner cette tartinaade avec les condiments que vous souhaitez. Cette recette est une base de la tapenade d'asperges vertes, mais vous pouvez y ajouter par exemple des pignons de pins ou encore des feuilles de menthe.

INFOS PRATIQUES

NUMEROS ET ADRESSES À GARDER

Urgence :

Pompier 18

Police secours 17

Samu 15

3646

Urgence sécurité Gaz

0 800 473 333

Pharmacie de Varredes : 01 64 33 18 02

Taxi Ferreira Philippe : 06 59 33 40 30

Urgence Electricité (edf- Enedis)

09 72 67 50 77

Maison Médicale de garde :

SOS médecin

35, rue des Cordeliers

08 25 33 36 15 sur rendez vous

Du lundi au vendredi 20h à 00h

Le samedi 12h à 00h

Le dimanche 8h à 00h

Urgence Eau VEOLIA

09 69 36 86 24

Perte ou Vols

Carte : 08 92 70 57 05

Chèque : 08 92 68 32 08

Masseur kinésithérapeute :

Mr Didelot : 06 71 82 41 91

Mme Castro : 06 59 06 80 82

Mairie de Varredes :

01 64 33 18 42

Lundi, Mardi, Jeudi : 16h à 18h

Mercredi : 10h à 12h

Vendredi : 10h à 12h et 16h à 18h

Samedi : 9h00 à 12h00

Infirmiers (res):

Mr Carvalho/Mme Zulian/Mme Jolebiewski

01 60 09 37 51

Permanences au cabinet 46, rue Neuve

les mardis et vendredis 7h30 à 8h30.

Centre de Loisirs :

01 60 23 69 90

Période scolaire

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

Accueil matin : 7h/8h40

Accueil soir : 17h/19h

- Mercredi :

Journée 7h/19h

1/2 journée : 7h/13h30 ou 13h30/19h

Déposez les enfants entre 7h/9h et les récupérer entre 17h/19h

Mme Walle Tuffin/Mme Schneider

Mme Laude/Mme Gazeau

01 64 33 72 50

Permanences cabinet 42, rue Victor Clairet

les mardis et jeudis 7h00 à 10h00

Ostéopathe

Mme Braganca : 01 60 32 21 01

- Vacances scolaires :

Journée 7h/19h

1/2 journée : 7h/13h30 ou 13h30/19h

Déposez les enfants entre 7h/9h et les récupérer entre 17h/19h

Pédicure Podologue

Mr Bismuth : 06 76 63 54 91

Accueil Social

Maison départementale des solidarités

01 64 36 42 74

Caisse d'assurance Maladie

INFOS PRATIQUES

La Poste :

01 60 09 35 13

Heures d'ouverture

Lundi : 9h à 12h et 14h à 17h30

Mardi : 9h à 12h et 14h30 à 17h30

Mercredi : 9h à 12h et 14h à 17h30

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h30

Samedi : 9h à 12h

Déchetteries :

- Crégy les Meaux : 01 60 25 12 22

- Meaux : 01 64 33 39 18

- Monthyon : 01 64 36 12 46

- Renseignements : 01 60 24 75 75

Extra-ménagers

Collecte des encombrants sur rendez-vous uniquement

Demande à faire en mairie

Relais Petite Enfance centralisateur

01 64 35 07 75

Ecoles

- Ecole maternelle « Le Grand Chemin »

01 64 34 58 10

- Ecole élémentaire « La Tournoye »

01 64 33 18 97

- Ecole élémentaire de Marcilly

01 64 36 63 62

Retrouvez Toutes les infos et économie locale sur notre site : WWW.VARREDDES.fr

FACEBOOK : VARREDDES, NOTRE VILLAGE



Le Raveton information est un journal municipal de la commune de Varredes. Il est publié par la Commission de l'information composée de : Mme Da Rocha Araujo Joana, Mme Peyre Pradier Marlène, Mme Dos Santos Carole, Mme Camus Valérie, M. Francis Messant, M. Aurélien Ciotte, M. Jean Marc Moreau, M. Jean-Philip Eimecke
Directeur de la publication : Jean-Pierre Menil.

Le journal est imprimé par la Mairie en collaboration avec La communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.